

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Souscription Confédérale de Propagande

Voici venir la fin de l'année et bientôt la clôture de la souscription confédérale de propagande, aussi rappelons-nous à tous ceux et à toutes celles qui, jusqu'ici, n'auraient pas remis leur offrande à leurs syndicats respectifs, de bien vouloir se hâter.

Aux amis de nos syndicats chrétiens, nous faisons un nouvel appel et leur disons que des listes de souscription sont à leur disposition au Secrétariat de l'U. R., 6, rue de Bel-Air où ils pourront s'inscrire ou remettre leur offrande, en les remerciant à l'avance.

Déjà, bon nombre de syndiqués et amis ont remis ou envoyé leur offrande, nous tenons à les en remercier très sincèrement, mais c'est encore le petit nombre, aussi nous comptons sur la bonne volonté et la générosité de tous pour aider dans le succès de cette souscription dont le but est l'intensification de la propagande pour l'extension des Syndicats chrétiens.

Fête de saint Michel

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Nantes célébrera sa fête patronale de Saint-Michel, à laquelle sont invités, non seulement tous les Membres des Syndicats de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, mais aussi tous ceux qui s'intéressent aux Syndicats chrétiens, le 3^e dimanche, 17 octobre.

La messe sera dite en l'Eglise Sainte-Croix, sanctuaire de N.-D. de Bon-Secours, à 8 heures. Une courte allocution sera faite par M. le chanoine Mainguy, curé de la paroisse.

Cette fête de la Saint-Michel, tout en étant fête patronale du Syndicat des Employés, marque aussi la reprise des travaux de la nouvelle année syndicale qui commence avec octobre, aussi nous invitons bien cordialement tous ceux qui le pourront à assister à la messe en l'honneur de Saint Michel.

Un petit déjeuner suivra. Pour ceux qui voudraient y prendre part, se faire inscrire au Secrétariat du Syndicat des Employés, 6, rue de Bel-Air, avant le samedi 16 octobre, qui en fera connaître le lieu.

FAUT-IL SE SYNDIQUER ?

Poser la question, c'est la résoudre

Au siècle où nous vivons, l'homme seul, aussi puissant qu'on le suppose, ne peut lutter victorieusement pour sa vie et pour sa liberté.

Les patrons de la finance, du commerce et de l'industrie sont syndiqués et

fédérés nationalement et même internationalement et les plus gros n'ont pas été les derniers à le faire.

Les corporations où les travailleurs ont le plus de bien-être sont celles où la majorité a rallié le Syndicat. Les corporations où il y a le plus de misère sont celles dont les membres ne sont pas ou peu syndiqués.

Celui qui reste isolé sera écrasé.

Plusieurs organisations syndicales s'offrent au choix des travailleurs.

Une seule :

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,

n'obéit à aucun mot d'ordre politique ; n'est placée sous aucune dictature ;

base son action sur la Morale chrétienne, principe de toute liberté, de toute justice et de la paix sociale.

Cette confédération conforme tout son mouvement à la doctrine sociale catholique définie, dans sa lettre sur la condition des ouvriers, par le Pape Léon XIII qui demande « qu'on donne à chacun le salaire qui lui convient » qu'on ne « traite pas l'ouvrier en esclave », qu'on ne lui impose pas « un travail au-dessus de ses forces », qu'on lui donne un coin de terre et un foyer, la sécurité des vieux jours, la protection des lois.

Cette Confédération a des représentants aux Commissions du coût de la vie, au Conseil supérieur de l'Enseignement technique, aux Conférences internationales du travail, des chemins de fer, aux Comités de salaires, aux Conseils de Prud'hommes, etc...

Cette Confédération enfin, a obtenu, pour les travailleurs des deux sexes, de nombreuses améliorations, notamment en ce qui concerne les salaires, les huit heures, le repos dominical, etc...

Travailleurs libres, syndiquez-vous à un syndicat de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

LES RAISONS D'ÊTRE DU SYNDICALISME CHRÉTIEN

(Conférence de la Jeunesse syndicaliste)

LA DOCTRINE SOCIALISTE

L'épithète « socialiste » est très commune et M. l'abbé Arnou prend soin, dès le début de cette conférence, de nous mettre en garde contre cet abus d'expression, car souvent on qualifie de socialistes des doctrines ou des tendances qui, en fait, sont très éloignées du véritable socialisme.

Nous devons actuellement considérer comme « socialisme orthodoxe » la doctrine de Karl Marx, qui est celle dont se réclament, du reste, nos socialistes (S.F.I.O.) comme nos communistes (S.F.I.C.).

C'est donc le socialisme marxiste, tel qu'il a été exposé dans l'œuvre maîtresse de Karl Marx : Le Capital, qui fera l'objet de la conférence de M. l'abbé Arnou.

Karl Marx (1818-1883) s'attaque d'abord au capitalisme, fruit de la doctrine libérale qui régnait alors en souveraine. Et sa critique est extrêmement forte et, sur bien des points, parfaitement fondée.

A la place du bonheur et du bien-être général qu'avaient promis les doctrinaires du libéralisme, Karl Marx montre les calamités sociales et économiques qui résultent de leur système : les inégalités sociales se sont accrues ; l'insécurité et la misère sont le lot des prolétaires livrés sans défense aux capitalistes, tandis que ceux-ci jouissent d'une prospérité excessive dont les travailleurs font les frais ; car cette prospérité est le fruit d'une spéculation éhontée sur la force du travail. Et là, se place la fameuse théorie de la plus-value : La valeur d'une chose n'est que la somme de travail nécessaire à sa production. Or le travailleur touche, non pas la valeur totale du travail qu'il a fourni, mais le salaire nécessaire à sa subsistance, lequel n'est qu'une partie de la valeur produite. La différence, la « plus-value », est confisquée par le capital qui, ainsi, s'enrichit du travail non payé.

Enfin, le désordre, l'anarchie économique résultent de l'absence d'organisation et de réglementation dans la production capitaliste : d'où un gaspillage de richesses et d'efforts vraiment lamentable.

Mais, ajoute Karl Marx, la fin prochaine (?) du capitalisme est inéluctable, car, étant donné les progrès de la technique, il y a de plus en plus concentration, en quelques mains, des moyens de production : d'où élimination des petits producteurs, augmentation du nombre des travailleurs salariés en face d'un nombre toujours décroissant de capitalistes exploités. A la limite : révolte des prolétaires et instauration d'un ordre nouveau : le socialisme.

Cet aboutissement apparaissait absolument inévitable à Karl Marx qui, philosophe matérialiste, ne voulait considérer que l'évolution économique à laquelle, fussent-ils, les événements sociaux sont soumis.

Mais quel serait cet ordre nouveau, ce régime socialiste ?

Le trait essentiel, caractéristique de toute doctrine socialiste, c'est que la propriété privée des moyens de production devrait être abolie et remplacée par la propriété collective de ces moyens de production : c'est de la « socialisation », mais non pas de « l'étatisation ».

A cette collectivité (ou à ces collectivités) appartiendrait le soin de régler et d'ordonner la production, la répartition et la consommation des richesses.

Ainsi, l'exploitation de l'homme par l'homme serait supprimée et, l'anarchie économique ayant fait place à l'ordre, une production en vue du bien commun serait assurée.

L'organisation de la société future découlerait de cette nouvelle vie économique — le primat de l'économique étant un dogme — et serait sans doute imprégnée de la philosophie matérialiste du marxisme. Il faut dire que Karl Marx n'est pas entré très avant dans l'étude de la société socialiste, sa doctrine est essentiellement une doctrine économique, et la plupart des assertions qui circulent sur l'organisation sociale possible de la « cité future » sont généralement fantaisistes ou arbitraires.

Cependant, il y a la Russie ? Socialisme marxiste, certes, mais appliqué à l'Asiatique répondent certains ; en France...

Peut-être, mais en tout cas, socialisme matérialiste toujours, et c'est assez...

LE COMMUNISME

Les communistes, déclare M. l'abbé Arnou, sont — comme leurs frères ennemis du socialisme — les fils spirituels de Karl Marx, et c'est une erreur de croire qu'il y ait une différence doctrinale quelconque entre les conceptions intellectuelles des militants instruits du parti communiste et ceux du parti socialiste. Il y a seulement entre eux une différence de méthode, mais les fins à atteindre sont les mêmes. Les uns comme les autres veulent instaurer l'Etat socialiste ou collectiviste par le moyen de la dictature du prolétariat.

Il s'ensuit que tout ce qui a été dit sur la doctrine socialiste s'applique intégralement à la doctrine communiste, et M. l'abbé Arnou limite son exposé à la mise en lumière des caractères particuliers des méthodes, de l'esprit et de la mystique communistes.

Tandis que les socialistes estiment préférable d'utiliser les moyens parlementaires pour admettre et appliquer peu à peu leurs principes ; tandis qu'ils croient qu'une préparation psychologique, une éducation préalable du peuple s'imposent avant le coup de force, les communistes, au contraire, adversaires résolus du parlementarisme et de la démocratie, se refusent à paraître pactiser avec eux ; ils répudient ce réformisme trop lent à leur gré et qui ne procure aux travailleurs, selon l'expression chère à l'un d'eux, « que les miettes du festin capitaliste » ; ils croient qu'il faut faire la révolution, d'abord, et compléter l'éducation du peuple ensuite, sous peine d'émousser à jamais les énergies, les forces, la volonté et la mystique révolutionnaire du prolétariat.

La mystique révolutionnaire ! C'est là le caractère essentiel du communisme. La majorité de ses adeptes a foi en la vertu toute puissante de la Révolution ; ce mot est pour eux synonyme d'ère nouvelle, de bonheur ; ils ne raisonnent pas, ils croient et ils espèrent !

LA DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE

Après avoir exposé la doctrine libérale, la doctrine socialiste et montré les erreurs fondamentales que l'une et l'autre renferment, M. l'abbé Arnou brosse, en parallèle, un magistral tableau de la doctrine catholique où s'unissent harmonieusement le concept de liberté, cher aux libéraux, et le concept d'ordre, cher aux socialistes.

En tous temps la doctrine sociale catholique s'efforça d'adapter aux conditions économiques de l'époque les principes immuables de l'Evangile : dignité de l'homme, esprit de justice, de charité, de modération ; paix sociale.

Dans notre régime économique de l'heure présente, caractérisé par la production en masse (pour les marchés nationaux et internationaux), par l'importance des capitaux mis en œuvre et des travailleurs utilisés, par la division du travail, la doctrine catholique entend réaliser son

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

idéal de toujours au moyen d'institutions d'allure nouvelle.

Le salariat n'est pas en soi une organisation injuste de la production, à la condition de respecter la dignité du travailleur dans les conditions mêmes du travail et dans sa rémunération (salaire vital).

Pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible, les encycliques pontificales repoussant la suppression de la propriété privée, — donc le socialisme — prônent, sur les bases essentielles de la justice, de la charité, de l'union fraternelle, de l'esprit chrétien, dans l'usage de la richesse et de la pauvreté, deux grands moyens de progrès social :

1° L'intervention de l'Etat. Fait pour le bien commun, l'Etat doit veiller à la juste répartition des richesses ; il doit « veiller à ce que les richesses aillent aussi aux travailleurs qui en sont une des causes principales » ; il doit surtout protéger les faibles et promouvoir la paix publique.

Entre autres cas d'intervention de l'Etat Léon XIII signale la protection des intérêts physiques du travailleur (surtout de la femme et de l'enfant) de son salaire, de son patrimoine familial...

Cette intervention a ses limites : il faut qu'elle soit nécessaire, irremplaçable.

2° L'association professionnelle. Association légitime, opportune, qui a pour but de défendre les intérêts professionnels de ses membres, de les régler en toute justice et équité, de les représenter auprès des pouvoirs publics, et de les soutenir avec énergie auprès des patrons ; d'une manière générale, de promouvoir les intérêts multiples de l'ouvrier et d'aider à son ascension légitime en bien-être et en dignité.

L'association professionnelle vaut pour l'agriculture comme pour le commerce et l'industrie, pour les patrons comme pour les ouvriers.

De plus en plus, les documents des papes et des évêques ont reconnu nettement, vu l'état économique et la distinction des intérêts, la légitimité de syndicats patronaux et de syndicats ouvriers distincts. Pour concilier leurs intérêts divergents et éviter le plus possible les conflits, ces syndicats d'employeurs et d'employés s'efforceront d'entretenir des rapports cordiaux dans un esprit chrétien de paix sociale ; pratiquement sont recommandées les commissions mixtes, les conventions collectives, etc., de manière à régler en pleine entente les intérêts de la profession communs aux patrons et aux ouvriers.

La doctrine sociale de l'Eglise vise à organiser dans le monde du travail (y compris le patronat) la paix dans la justice, dans la charité pour la prospérité temporelle de tous ; aussi, les principes des encycliques visent les patrons aussi bien que les ouvriers : en particulier, ils ont à organiser non pas simplement des chambres syndicales patronales à tendance individualiste, mais des organisations patronales qui, tout en promouvant leurs intérêts légitimes, visent la prospérité générale de la profession.

En terminant cette conférence, synthèse de l'ensemble des principes que M. l'abbé Arnou exposa et commenta avec tant d'autorité à la Jeunesse syndicaliste, le conférencier tint à rappeler que la doctrine sociale catholique constitue le fondement de la doctrine syndicale chrétienne et que la raison d'être profonde du syndicalisme chrétien est de travailler inlassablement au triomphe et à l'application de ces principes.

M. LAUDRAIN.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"
La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Congrès National DE LA Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

DES 23 ET 24 MAI 1926

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

(SUITE ET FIN)

Séance de l'après-midi

A 2 h. 3/4, la séance est ouverte par M. Zirnheld, qui appelle à ses côtés M. le D^r Thiele, représentant des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, ainsi que Mlle Nicol, des Syndicats féminins de Nantes.

Le président donne la parole à M. Lerolle, pour son rapport sur le concours organisé par la C. F. T. C. entre ses Unions régionales et ses Syndicats, pour récompenser ceux d'entre eux qui ont le plus fait pour la formation sociale et professionnelle de leurs membres.

Vingt-cinq tableaux montraient, sous une forme agréable et parfois artistique, la multiplicité des cours, conférences, semaines sociales, cercles de propagandistes, cercles d'études, bibliothèques, ateliers d'apprentissage, fonctionnant à Paris, dans le Nord, à Bordeaux, à Marseille, au Mans, à Reims, dans l'Isère, dans la Loire, dans l'Aube, etc. J'ai regretté de ne pas y voir figurer la Loire-Inférieure, tant pour les Syndicats hommes que pour les Syndicats dames ; ces derniers surtout eussent pu faire quelque chose de bien avec leur groupe de Nazareth.

M. Lerolle adressa ses félicitations aux exposants et admira l'œuvre réalisée ; il se montra cependant étonné que le nombre des tableaux ne fut pas plus élevé, vu celui des Unions régionales et Syndicats du groupe de la C. F. T. C.

Le résultat du concours est le suivant :

Présentation des tableaux. — Hors concours, Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris ; 1^{er} prix, Union centrale professionnelle de l'Abbaye ; 2^e, Marseille ; 3^e, Lyon ; 4^e, Cherbourg.

Formation des militants. — Hors concours, Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris ; 1^{er} prix, Groupe féminin du boulevard des Capucines ; 2^e, dit de l'Abbaye ; 3^e, Nord-Lille ; 4^e, Bordeaux ; 5^e, Cherbourg ; 6^e, Le Mans ; 7^e, Lyon ; 8^e, Loire ; 9^e, Vienne (Isère).

Enseignement professionnel. — 1^{er} prix, Groupe féminin de l'Abbaye ; 2^e, Groupe féminin du boulevard des Capucines ; 3^e, Lyon ; 4^e, La Roche, Bordeaux ; 5^e, Loire ; 6^e, Vienne (Isère) ; 7^e, Cherbourg ; 8^e, Arras ; 9^e, Marseille ; 10^e, Lille ; 11^e, Le Mans ; 12^e, Reims ; 13^e, Troyes ; 14^e, Bordeaux.

Après la lecture du palmarès, Zirnheld prend la parole et tout en joignant ses félicitations à celle des membres du jury rapporteur, ne peut que déplorer le peu d'empressement des Unions et Syndicats à répondre à ce concours, car ce n'est pas vingt-cinq tableaux qu'il eût fallu admirer, mais bien un cent, afin d'affirmer la vitalité du syndicalisme chrétien. Il espère qu'une autre fois l'appel de la C. F. T. C. sera mieux entendu.

A M. Lerolle succède M. Liouville, président de l'Union sociale d'ingénieurs catholiques, qui nous donna une conférence sur les méthodes modernes d'organisation du travail, système Fayol et système Taylor. Je ne vous dirai rien de cet exposé technique, lequel, j'avoue à ma grande honte, n'avait compris qu'à moitié, et encore !!

Il y eut discussion avec quelques délégués, et le conférencier eut fort à faire à leur répondre quand il le put, admettant que le taylorisme était souvent appliqué d'une façon défectueuse, d'où mécontente-

ment de l'ouvrier, mais que cependant si cette méthode était appliquée avec discernement et en tenant compte du tempérament français, ce serait un progrès, aussi bien pour l'ouvrier que pour son patron, tous deux devant y trouver leur compte.

Le président Zirnheld remercie le conférencier et lève la séance. Il est 6 heures.

Deuxième journée : 24 mai

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence du D^r Thiele, représentant des Syndicats d'Alsace et de Lorraine, avec pour assesseurs Mlle Decaut, présidente honoraire des Syndicats féminins de l'Abbaye, et notre président Pressensé, et autres militants de Marseille, Halluin, etc.

Le D^r Thiele donne la parole à M. Poinboeuf. Ce dernier nous montre l'activité des Fédérations de métier et le rôle qu'elles doivent jouer au sein de la C. F. T. C. Il réclame leur multiplication, leur organisation, indiqua la nature des rapports qu'elles doivent avoir avec les Unions régionales ou locales, et conclut en insistant sur l'importance de l'esprit confédéral.

A l'issue de ce rapport dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité, eut lieu la proclamation du scrutin ouvert pour l'augmentation de la cotisation confédérale. Cette augmentation fut votée à une grande majorité, et on adopta deux modifications aux statuts, résultant de la dite augmentation.

Puis l'on admit comme organisation confédérée la Fédération des Syndicats des travailleurs du Livre, les Unions régionales du Calvados, de l'Orléanais et du Limousin. Puis furent jetées les bases d'une Fédération du bâtiment. Et l'on se prépara à déjeuner ; il était temps : 13 heures.

Au dessert, Zirnheld donna la parole à deux de nos militants les plus en vue : M. Broutin, du Nord, d'abord, et M. Guérin, de Lyon, ensuite.

Causerie fort agréable de notre ami Broutin, qui mit en cause notre autre ami Guérin, je ne me rappelle plus à quel sujet, mais qui souleva les applaudissements des convives.

Guérin lui répondit d'une façon très amicale mais dans un style ironique et charmant qui nous charma tous, et il eut lui aussi de vifs applaudissements, et ceux qui ne le connaissaient pas se convainquirent par là qu'il n'y avait pas de bluff lorsqu'en parlant de lui un journal des nôtres vantait sa voix chaude et son éloquence directe allant droit au but, et les succès remportés dans les milieux ouvriers du Sud-Est.

Après quelques instants de répit, la séance de l'après-midi fut ouverte à 3 heures par M. Zirnheld qui la présida.

Au nom de la Commission de législation, Gaston Tessier présente un rapport sur la question du franc-or et du salaire-or. Il signale que l'un et l'autre ne sauraient améliorer la situation des travailleurs, mais aussi qu'au point de vue national ils présenteraient d'incontestables dangers, et comme conclusion fit voter un vœu disant en substance que la C.-F. T. C. repousse le salaire-or et adopte la variation du salaire en fonction du coût de la vie, variation pouvant se faire par conventions collectives.

M. Zirnheld remercie G. Tessier de son remarquable rapport. Puis il parle du Crédit ouvrier et dit qu'il serait bon de confier au bureau fédéral le soin de guider les travailleurs chrétiens dans l'emploi de leurs économies.

Le délégué de Nantes fait connaître ce qui a été fait dans cette ville par l'application de la Maison familiale coopérative d'H. B. M., et la création de la Caisse rurale et urbaine des syndiqués chrétiens pour venir en aide à ceux de ses sociétaires qui n'ont pas le dixième nécessaire

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

pour verser à la Maison familiale afin de construire leur maison.

Celui de Fougères expose ce qui a été fait aussi dans cette ville, et dans cet ordre d'idées.

Zirnheld remercie ces délégués de leurs communications, ce qui montre que les syndicats chrétiens sont capables d'initiatives intéressantes. Il ajoute qu'un questionnaire sera adressé à toutes les organisations afin de faire bénéficier toute la collectivité des directives qu'il pourra en résulter.

La parole est donnée ensuite à M. Leriche, secrétaire de la Société de secours mutuels La Famille, de Roubaix, pour un rapport sur les assurances sociales. Il y indique qu'il faut absolument que le syndicalisme chrétien s'y intéresse et prenne ses dispositions afin de n'être pas distancé par les autres organisations et en particulier par la création de Mutuelles familiales.

Des vœux furent émis pour le vote urgent de la loi des assurances sociales, le relèvement du taux versé aux victimes des accidents du travail, la généralisation des congés annuels payés, l'ajustement des pensions.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, le président Zirnheld remercie tous les orateurs et rapporteurs du travail considérable qu'ils ont fourni, et félicite tous les délégués qui n'ont pas craint un voyage parfois très fatigant pour assister au Congrès ; puis dans une péroraison superbe et d'une grande éloquence, et prenant texte du dimanche de la Pentecôte, il compare les délégués aux apôtres et leur enjoint, comme le Christ, d'aller porter la bonne parole à tous les coins de la France, après être venus eux aussi s'abreuver à la source syndicale de la C. F. T. C.

Tous nous avons entendu Zirnheld, nous connaissons son éloquence, mais vrai, je crois qu'il s'est surpassé dans ce discours de clôture et qu'il nous a montré toute son âme d'apôtre et tout le dévouement dont elle débordait. Aussi fût-ce par une ovation prolongée que fut accueillie sa péroraison qui nous a émue tous jusqu'au plus profond de notre âme.

LÉON BUERNE.

NECROLOGIES

Nous venons d'apprendre le décès, survenue le 19 septembre, de Bernard Tessier, âgé de 4 mois, fils de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., dont le dernier *Message* avait annoncé la naissance.

Nous sommes certains d'être l'interprète de tous les Membres des Syndicats chrétiens de l'U. R. de l'O. pour dire à Gaston Tessier, ainsi qu'à Mme Tessier et à leurs enfants la part que nous prenons à leur chagrin et leur exprimer nos religieux sentiments de condoléances.

J. DEVEAUD

DE POITIERS

Ce n'est pas sans un serrement de cœur et un grand chagrin que nous avons appris le décès, presque subit, survenu le 15 septembre, à Lourdes, du camarade J. Deveaud, le dévoué président du Syndicat des Employés de Poitiers, de l'Union des Syndicats chrétiens du Poitou, membre de la Commission locale et du Comité départemental de l'Enseignement technique, ainsi que du Comité départemental des pupilles de la Nation. C'est à lui que Poitiers doit d'avoir aujourd'hui un Conseil de Prud'hommes des Employés dont l'élection des Membres

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits ·· Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

en décembre dernier fut un succès pour nos syndicats chrétiens.

Entré au Syndicat des Employés de Nantes, il aida à sa fondation, tous ceux qui l'ont connu aiment à se rappeler ce qu'il a fait. Appelé par sa situation professionnelle à Poitiers, il fonda le Syndicat des Employés de Poitiers dont il fut élu président. Il aida aussi à la fondation des Syndicats de Dames Employées et Ouvrières.

En 1925, il travailla à la fondation de Syndicats d'Employés, Ouvriers, Dames Employées et Ouvrières, à Châtellerauld.

Pour 1926, il avait résolu de travailler d'accord avec l'U. R. de l'O. à la fondation de syndicats dans le département des Deux-Sèvres.

Fondateur d'un petit organe des Syndicats de Poitou, « Le Petit Messager Syndical », il avait réussi, à la fin de 1925, après bien des pourparlers et des démarches à transformer son journal et créer la Vie Sociale, à la rédaction de laquelle il se dépensait sans compter.

Que dire de la préparation apportée par Deveaud pour la réussite du 3^e Congrès de l'U. R. de l'Ouest, à Poitiers en février dernier.

Secondé par les meilleurs militants des Syndicats poitevins, il a pu dire à la fin de cette journée du 14 février, en réponse aux félicitations reçues, que le succès avait dépassé ses espérances. N'était-ce pas la meilleure récompense qu'il pouvait souhaiter.

En plus des Œuvres syndicales, il s'intéressait et s'occupait aussi des Œuvres sociales, dont il était l'un des meilleurs militants.

Sa mort cause un grand vide parmi nos organisations syndicales chrétiennes de Poitiers, ainsi qu'au sein du Conseil de l'U. R. où il était très estimé et écouté, mais nous avons confiance que l'exemple de l'énergie et du travail intense qu'il a donné ne restera pas sans susciter de nouveaux courages pour continuer l'œuvre en si bon chemin, et du Ciel, où il est allé recevoir, nous en avons l'espoir, la récompense des bons serviteurs, il veillera sur les œuvres pour lesquelles il s'est tant dévoué et dépensé.

Elections prud'homales 1926

Nous rappelons à tous que c'est en novembre prochain que doivent avoir lieu les élections prud'homales pour le renouvellement de la moitié du Conseil.

Nous présenterons des candidats à ces élections et parmi eux le camarade Maurice Ricordel, élu il y a six ans et dont le mandat expire fin de cette année. Avec lui, nous présenterons pour la Section Employés, le camarade Paul Foulon, membre de la Commission locale de l'Enseignement technique, secrétaire du Syndicat des Employés qui a déjà été présenté dans la 1^{re} catégorie il y a 3 ans.

Il faut que tous pensent et se préparent à ces élections, non seulement en prenant la résolution d'aller voter, mais aussi en faisant autour d'eux la propagande voulue pour le succès de nos candidats comme aux élections pour l'enseignement technique de 1925.

Le prochain Messager donnera la liste complète des candidats proposés pour ces élections.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Union Régionale

des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 12 octobre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Conseil de l'U. R. de l'Ouest

Dès maintenant, nous tenons à annoncer que la prochaine réunion du Conseil de l'U. R. de l'O., réunion à laquelle pourront assister en plus des délégués syndicaux tous les membres des Conseils des Syndicats, aura lieu le 1^{er} dimanche 5 décembre.

Le prochain Messager en donnera l'ordre du jour, mais dès aujourd'hui nous tenons à annoncer que nous entendrons la sainte messe à 9 heures, en l'église St-Similien, à l'intention de notre camarade J. Deveaud, président de l'Union des Syndicats poitevins, décédé récemment.

Que chaque Syndicat se prépare à s'y faire représenter.

4^e Congrès de l'U. R. de l'Ouest

C'est à Saint-Nazaire qu'aura lieu, en mars 1927, le prochain Congrès de l'U. R. de l'O.

Il sera présidé par J. Zirnheld, président de la C.F.T.C., qui fera la conférence de clôture.

Nous espérons que ce Congrès sera un nouveau succès. Nous y reviendrons.

Union Nantaise

DES
Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, la permanence est assurée par le secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 5 Octobre, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

La prochaine aura lieu le dimanche 3 octobre, de 9 à 10 heures.

Service médical

Nous rappelons que M. le docteur Chesneau, oculiste, rue Mercœur, à Nantes, a bien voulu nous consentir une réduction, aussi engageons-nous tous ceux qui auraient besoin de soins des yeux à s'adresser à lui.

NAISSANCE

C'est avec plaisir que nous avons appris l'heureuse naissance de Yves Noirbusson, fils de M. Noirbusson.

Toutes nos félicitations et vœux pour la maman.

DECES

Nous avons appris le décès de Juliette Grimaud, survenu le 26 juillet.

Nous offrons à notre ami Grimaud, ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances.

Caisse Rurale et Urbaine

des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour leur rappeler le Service d'Achats en commun où ils pourront trouver aux meilleurs qualités et prix tout ce que est nécessaire à un ménage.

Ouvert les mardis et jeudis de 14 à 19 h., mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; les samedis, de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi 8 octobre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Assemblée générale

L'Assemblée générale d'automne aura lieu le 3^e dimanche, 17 octobre, à 9 heures 3/4, au Siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air.

Famille Syndicale

NAISSANCE

Du 29 août, Emile Beillevaire, fils de notre camarade Alphonse Beillevaire, auquel nous sommes heureux d'adresser, avec nos sincères félicitations, nos meilleurs vœux pour la maman.

DECES

Maurice Hérard, âgé de 2 mois, Michel Bizet, âgé d'un an, tous deux décédés courant septembre.

A ces deux camarades, Hérard et Bizet, nous adressons nos sincères condoléances pour eux et leur famille.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales
pour les Dames et les Jeunes Filles
(PROFESSEURS DAMES)

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais
au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES
236 Emplois offerts en 1925, 99 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)
Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation
de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Section des Dames

Syndicats Féminins

Permanence 16 bis, rue Talensac
(rez-de-chaussée) Téléphone 34.09

ATTENTION !

A partir du 1^{er} octobre, la permanence du Syndicat est transférée 16 bis, rue Talensac, au rez-de-chaussée. Téléph. 34-09.

Qu'on se le dise.....

La Vie Syndicale

COURS PROFESSIONNELS

L'ouverture des Cours professionnels du Syndicat aura lieu le lundi 11 octobre 18, rue Talensac. Ces cours ont lieu le soir après le travail et comprennent :

Des cours de français, sténo-dactylographie, comptabilité, anglais. Il est donné également des cours de coupe et de mode.

Depuis leur création, ces cours ont marché de succès en succès et nous enregistrons au commencement de chaque session un nombre d'inscriptions dépassant celui de l'année précédente.

Les professeurs sont des professionnelles et l'activité des professionnelles ne connaît pas d'arrêt. Rompues à la pratique, perfectionnées par l'étude, la documentation et la discussion des méthodes, dans la vie des affaires, elles vivent les choses qu'elles enseignent. Dévouées à la cause catholique et syndicale, conscientes de leurs devoirs, leur unique souci est de travailler au perfectionnement de la profession et de donner au commerce des employés d'élite.

La loi du 25 juillet 1919 (loi Astier) dont le projet est de développer et perfectionner les connaissances techniques, en vue de la profession et du bien commun, a été votée dans ce but.

Les cours professionnels sont d'utilité publique. Ils permettent à ceux et celles qui n'ont pu fréquenter longtemps l'école, d'acquiescer tout en travaillant, une bonne instruction commerciale. Nos jeunes syndiquées ne doivent donc pas se contenter des vagues principes appris en classe, ni aborder la question du commerce, sans une préparation suffisante.

Nos cours 1925-26 ont été très suivis ; des examens de fin d'année ont permis de constater les excellents résultats : des diplômes et des prix ont été distribués.

Nous avons déjà dans le Messager d'août adressé nos félicitations et nos encouragements à toutes les élèves et donné les noms des principales lauréates. Nous avons également enregistré avec un vif plaisir le succès des élèves de comptabilité, au concours de l'Enseignement technique du 17 juillet, à l'École Supérieure de Commerce. Les trois élèves présentées ont été reçues.

Le résultat des examens de steno-dac-

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

tylo du 24 juillet à l'Ecole de Commerce, ne nous étant pas parvenu avant les vacances, nous avons la satisfaction profonde de relater encore un nouveau, réel et complet succès. Voici les noms des lauréates, dont deux ont obtenu les n^{os} 5 et 9 sur 37 : Mlles Etienne Nédellec, Marie-Thérèse Cruaud et Raymonde Arfeuille.

Nos félicitations à toutes et l'assurance de notre grande reconnaissance à Mlle Gendronneau, le professeur compétent, dont le dévouement est connu et apprécié. Nous sommes heureuses d'avoir à lui adresser, avec l'expression de notre vive sympathie, les sincères remerciements de toutes, pour sa collaboration capable et consciencieuse, ses sages conseils et avis.

Nous invitons les jeunes syndiquées qui veulent suivre les cours professionnels pendant l'année 1926-27, à venir à la réunion du mardi 5 octobre, à 7 heures du soir, 18, rue Talensac. Les inscriptions y seront reçues et nous leur soumettrons le programme d'ensemble.

Nous ne doutons pas que, suivant les traces de leurs devancières, les élèves n'aient à cœur de justifier leur valeur professionnelle, en se présentant aux examens. Le résultats obtenu cette année, ne peut que les y encourager.

Nous avons eu l'occasion, il y a quelques mois, de faire appel aux dévouements et nous réitérons cet appel. Nous nous adressons surtout aux jeunes professionnelles qualifiées. Si elles veulent remplir un jour un rôle de premier ordre, elles seront obligées de travailler à leur propre perfectionnement. Voilà un champ d'action : en aidant les autres, elles s'aideront elles-mêmes. Ah, certes ! Nous en convenons, la tâche est parfois ardue, pénible ! Que cela ne les arrête pas. Nous serons près d'elles, nous, les anciennes professionnelles ; nous y resterons tant qu'il le faudra, pour les guider, les aider et les encourager.

C'est un devoir pour tous et plus particulièrement pour les syndiquées catholiques, de vouloir rehausser la profession, en améliorant les connaissances de la masse. Il faut aussi parfaire l'élite : elle est de plus en plus nécessaire !

Notre idéal vise l'ensemble des besoins de la vie professionnelle. Nous ne devons rien négliger pour le réaliser et y travailler avec le sentiment de la charité chrétienne, qui est la véritable expression de la solidarité professionnelle.

Celles qui ne pourraient assister à notre réunion des cours professionnels, devront s'adresser à la Permanence, où les renseignements seront donnés et les inscriptions reçues, jusqu'au samedi soir 9 octobre.

Pour les plus jeunes...

Vous allez être gâtées ! En famille, il est d'usage que chacun s'ingénie à faire plaisir aux plus jeunes. Vous êtes toutes les benjamines de notre grande famille syndicale et dans le but de vous distraire nous vous invitons à passer une après-midi à la campagne. Venez donc à « Quié-la » (ce nom est déjà un repos), avenue de l'Erdre, la Trémisnière, passer votre dimanche 10 octobre.

Des artistes, dont l'éloge n'est plus à faire, vous offriront une représentation soignée, et vous vous reposerez en compagnie charmante, sous les grands arbres.

Ce sera une délicieuse journée au grand air, organisée spécialement pour vous.

Convocation

Le prochain Cercle d'Etudes aura lieu le dimanche 10 octobre, à 8 h. 1/2.

Famille Syndicale MARIAGE

Le 28 août dernier a été célébré, en l'Eglise de Notre-Dame de Toutes-Aides, le mariage de Mlle Marie Le Clainche avec M. Auguste Huard.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.86 - 21.60

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N^o 200 - Adr. Télég. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n^o 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Syndicat de l'Aiguille

Réunion des deux Sections (habillement et lingerie) le dimanche 3 octobre, à 17 heures, 6, rue de Bel-Air.

Séance de cinéma.

Les Huit Heures dans la Métallurgie

A PROPOS DU NOUVEAU DÉCRET
DU 2 AVRIL 1926

L'ACTION DES SYNDICATS
OUVRIERS CHRÉTIENS

Lorsque parut, au « J. O. » du 19 mai 1922, la demande de révision du décret du 9 août 1920, formulée par l'« Union des Industries Métallurgiques et Minières », notre Fédération et ses Syndicats, notamment ceux de Lille, Bordeaux, Grandvillards, etc., réagirent vivement contre cette demande qui ne tendait à rien moins qu'à introduire, sous le couvert des huit heures, un régime abusif de près de dix heures par jour.

Les réponses documentées et précises de nos organisations montrèrent leur souci de défendre efficacement et judicieusement la loi de 8 heures.

Notre Fédération ouvrière fit plus et elle formula — la première en France — une demande en révision qui parut à l'« Officiel » le 28 juin 1922, réclamant une plus stricte application de la loi de 8 heures et, notamment, la suppression de la récupération des jours fériés légaux et des fêtes locales, etc. ; la faculté de prolonger le travail de certaines catégories, limitée à dix heures au lieu de 12 heures, le paiement comme heures supplémentaires de toutes les heures de dérogation, la définition exacte des termes légaux, « région » et « usages en vigueur », l'adoption des sanctions réelles contre les abus constatés, etc.

Le nouveau décret lui donna donc, en bonne partie, satisfaction.

Il faut attendre le 4 novembre 1924 pour voir la Fédération des Ouvriers en Métaux (C. G. T.), donc deux ans et demi après la nôtre, déposer, à son tour, une demande en révision du décret du 9 août 1920. Entre temps, elle se contenta de protester et de fulminer contre le Bloc National et ses différents ministres du Travail, contre le Conseil d'Etat et de polémiquer avec la Fédération unitaire ou l'organisation patronale.

A son tour, pour ne pas demeurer en reste, l'Union des Industries métallurgiques et minières déposa une nouvelle demande qui parut à l'« Officiel » le 9 janvier 1925, puis un nouveau mémoire le 24 février suivant, etc.

La procédure ainsi amorcée, se déroula et, le 3 juin 1925, le Ministre du Travail saisissait les diverses organisations « d'un état de modifications que son administration proposait d'apporter au décret du 9 août 1920 et qui seraient en même temps que les propositions de révision déjà à l'étude, soumises aux représentants des organisations patronales et ouvrières au cours de la réunion de la Commission mixte qui aurait lieu dans le courant du mois.

Quelques jours après, notre Fédération était avisée que cette réunion aurait lieu entre le 14 et le 20 juin et, enfin, le Ministre pria notre organisation d'envoyer une délégation le 16 juillet « à une conférence à laquelle étaient appelés les ins-

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

pecteurs divisionnaires du travail et l'organisation confédérée ».

Or, à la réunion en question, notre délégation se rencontra seule avec la Direction du Travail et les Inspecteurs divisionnaires. Nous apprimes alors que le Ministre n'avait pas réussi à réunir la Commission mixte projetée.

Notre délégation défendit la demande en révision de notre Fédération, approuva des modifications proposées par l'administration, émit un avis défavorable au maintien des 50 heures prévues seulement pour 1920, 1921 et 1922 et prolongées par décret, estimant que le crédit de 100 heures accordé par surcroît de travail était suffisant pour faire face aux nécessités réelles de l'industrie.

Des réunions identiques eurent lieu, mais séparément : avec la Fédération des Ouvriers en Métaux (C. G. T.) et l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, si bien qu'à proprement parler, il n'y eut pas de Commission mixte, même partielle, formée par les organisations intéressées.

Le Conseil d'Etat fut alors saisi des divers projets, mais ce dernier, constatant que la réunion de la Commission mixte n'avait pas eu lieu, demanda au Ministère de la provoquer à nouveau.

Par sa lettre du 25 février 1926, le Ministre du Travail conviait donc les diverses organisations à se réunir le 4 mars suivant en vue de discuter contradictoirement les différentes propositions de révision du décret du 9 août 1920. A cette invitation, seules répondirent l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, et notre Fédération Française des Syndicats professionnels de la Métallurgie. Devant l'absence non motivée de la Fédération des Ouvriers en Métaux (C. G. T.), l'organisation patronale déclara ne pouvoir « se prêter sur les mêmes questions à des discussions séparées et successives avec les représentants des diverses organisations ouvrières » et demanda au Ministre de provoquer une réunion générale des représentants de ces dernières avec elle. Au nom de notre Fédération ouvrière, nous avons estimé que la Commission mixte ne pouvait fonctionner utilement qu'à la condition que toutes les organisations intéressées soient représentées, en particulier celles qui sont auteur des propositions de révision » et nous avons aussi demandé une nouvelle réunion ; et les deux organisations, malgré l'insistance du Directeur du Travail, se refusèrent à un examen particulier de leurs demandes.

C'est alors que le Directeur du Travail fit part aux délégations de la réponse reçue par téléphone de la Fédération cégétiste qui déclarait « ne pouvoir assister à la Commission en présence des délégués des Syndicats professionnels chrétiens, mais qui acceptait cependant de se rencontrer avec l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, seule ».

Devant cet astricisme, les représentants des autres groupements maintinrent leur manière de voir et la Commission mixte fut — par l'opposition de la Fédération cégétiste — dans l'impossibilité de se réunir.

Notre délégation tenta immédiatement une démarche auprès des secrétaires cégétistes. Ces derniers déclarèrent avoir un mandat formel de se rencontrer seuls avec l'organisation patronale avec laquelle ils voulaient régler leurs désaccords antérieurs.

Nous en avisâmes la Direction du Travail en faisant « les plus expresses réserves sur les conséquences qui pourraient survenir du fait que la Commission mixte n'avait pu se tenir régulièrement, ce qui, en aucune façon ne peut être imputable à notre Fédération. »

Enfin, le Conseil d'Etat ayant statué, le nouveau décret parut le 2 avril 1926.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du



DOUBLE
FILTRE
Interchangeable

Breveté
France
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

De cet exposé de faits, aussi impartial qu'objectif, deux conclusions sont à retenir :

1^o Que, contrairement aux affirmations du *Peuple*, la Fédération des Ouvriers en Métaux de la C. G. T. n'a pas été la seule, même depuis plus d'un an, à œuvrer pour obtenir la révision du décret du 9 août 1920 ;

2^o Que la Fédération Française des Syndicats professionnels de la Métallurgie adhérente à la C. F. T. C., a été la première en juin 1922, à intervenir légalement et qu'elle fut la dernière et la seule, 4 mars 1926, à se présenter pour défendre le point de vue ouvrier.

Enfin, si nous voulons prouver l'efficacité de notre action, nous n'avons qu'à faire appel, à défaut du *Peuple*, à un autre organe cégétiste, *L'Atelier*, qui déclarait, le 5 mars 1922, « vouloir reconnaître loyalement que les représentants des Syndicats chrétiens défendirent énergiquement et intelligemment la loi de huit heures » et l'auteur de l'article, le camarade A. REY ajoutait :

« Pourquoi ne signalerions-nous pas l'action de ces organisations lorsque celle-ci est vraiment une action de défense, sur un point particulier des intérêts ouvriers ? Nous pouvons, par exemple, contresigner la plupart des passages de cet ordre du jour voté le 6 décembre (1921) par le « Syndicat Chrétien des Métaux de Grandvillars. »

Et après avoir signalé l'étude du secrétaire général de la Confédération française des Travailleurs Chrétiens, Gaston Tessier, parue dans la *Revue des Jeunes* du 10 février, au sujet du projet des catholiques sociaux déposé par M. Marcelot, l'auteur concluait :

« Pussions-nous, sans nous exagérer le danger, tirer pour nous-même la leçon qui découle normalement d'une telle constatation, à savoir qu'il est temps, grand temps que la Confédération Générale du Travail donne matière à activité à ses militants et à ses syndicats en attirant leur attention sur un programme de propagande et de revendications.

Ces aveux loyaux d'un adversaire averti montrent la valeur de notre action syndicale chrétienne. A nos militants et à nos organisations à « œuvrer » de plus en plus dans le même sens, notamment pour l'application du nouveau décret du 2 avril 1926, déjà si attaqué, et ils obtiendront ainsi, à défaut de la reconnaissance du *Peuple*, celle de la classe ouvrière.

Charlemagne BROUTIN,
Président de la Fédération française des
Syndicats professionnels de la Métallurgie (C. F. T. C.).

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet